



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 février 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,  
confirmations et nominations**

## Présentation de sept candidatures au Comité du programme et de la coordination

### Note du Secrétaire général

1. Conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et à la décision 42/450 de l'Assemblée générale, le Conseil est tenu de désigner sept candidats en vue de l'élection par l'Assemblée à sa soixante-treizième session de ceux qui occuperont les sièges laissés vacants par les membres du Comité du programme et de la coordination ci-après, dont le mandat arrivera à échéance le 31 décembre 2018 : Argentine, Fédération de Russie, France, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe. Un siège réservé aux États d'Europe occidentale et autres États reste également à pourvoir, le mandat venant à expiration le 31 décembre 2018. Le mandat est de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

2. Il est rappelé au Conseil qu'à la section III de sa résolution 3392 (XXX) sur l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.

3. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil qui se tiendront du 16 au 18 avril 2018.

4. Les sièges vacants seront pourvus en respectant la répartition suivante :

- a) Deux membres à choisir parmi les États d'Afrique ;
- b) Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale ;
- c) Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- d) Deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États (un siège est vacant).

5. La composition du Comité en 2018 est indiquée en annexe à la présente note.



## **Annexe**

### **Comité du programme et de la coordination**

**(34 membres ; mandat de trois ans)**

#### **Composition en 2018**

##### **Neuf membres choisis parmi les États d’Afrique<sup>1</sup>**

Botswana (2020), Burkina Faso (2020), Cameroun (2020), Égypte (2019), Érythrée (2019), République-Unie de Tanzanie\* (2018), Sénégal (2019), Zimbabwe\* (2018)

##### **Sept membres choisis parmi les États d’Asie et du Pacifique**

Bangladesh (2019), Chine (2019), Inde (2020), Iran (République islamique d’) (2020), Japon (2020), Pakistan (2020), République de Corée (2019)

##### **Quatre membres choisis parmi les États d’Europe orientale**

Bélarus (2020), Bulgarie (2020), Fédération de Russie\* (2018), République de Moldova (2020)

##### **Sept membres choisis parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes<sup>2</sup>**

Argentine\* (2018), Brésil (2020), Chili (2020), Cuba (2020), Haïti (2019), Pérou\* (2018)

##### **Sept membres choisis parmi les États d’Europe occidentale et autres États<sup>3</sup>**

Allemagne (2020), États-Unis d’Amérique (2020), France\* (2018), Portugal (2020), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord (2020)

---

\* Membre sortant.

<sup>1</sup> Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la date de l’élection par l’Assemblée générale et venant à échéance le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 B du Conseil).

<sup>2</sup> Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la date de l’élection par l’Assemblée générale et venant à échéance le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 B du Conseil).

<sup>3</sup> Deux sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un pour un mandat venant à échéance le 31 décembre 2018 et un pour un mandat venant à échéance le 31 décembre 2020, les deux mandats commençant à la date de l’élection par l’Assemblée générale (voir décision 2018/201 B du Conseil).